

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 28 Avril 2014

Objet : L'an deux mille quatorze et le vingt huit Avril à 17h30
Barème de participation communale Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

N° 1404/04 **Présents ou représentés :**

MM. THAON, FRERE, BLANCHI, VICTOR, MASSEGLIA, BERTIN,
MMES FERRIERI, SANTONI, LAURENT, ROUANET, EL-HEFNAOUI, ISNART,
BRUNN-ROSSO, PENIELLO

Le montant des participations communales annuelles est établi au pro rata du nombre d'enfants inscrits et d'un barème révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le Comité fixe, **à l'unanimité**, le tarif communal 2014 à :

- 460 € par an et par enfant inscrit durant l'année scolaire 2013-2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

